

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 13.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	101. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 6 lig.	S.-E.	Soleil.
Midi.	d. au-dessus	deg.	27 pou. lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	11 h.	7 h.	Plaine lune.	20	
32 m.	56 m.	20 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 13 mai 1838.

QUAND AURONS-NOUS DES CHEMINS DE FER?

La coalition triomphe, le ministère du 15 avril vient d'éprouver un nouvel échec. Une majorité compacte a repoussé son projet. Il sera renversé soit; mais les chemins de fer sont ajournés. — Le pays gagnera-t-il quelque chose de cet événement? non. Perdra-t-il? oui; car nous ne savons pas maintenant quand on les commencera. — Qui remplacera le cabinet du 15 avril? un ministère doctrinaire? cela n'est pas probable; un ministère Arago? encore moins. — Que sortira-t-il donc de ce vote? un cabinet dans lequel entreront des hommes du tiers-parti, M. Thiers en tête. — Que feront ces hommes? rien qui puisse équivaloir au dommage que le pays éprouvera de l'ajournement que nous déplorons.

Voilà ce qui nous paraît incontestable. L'opposition radicale devait-elle donc rester muette en pareille circonstance? Pourquoi n'a-t-elle pas défendu les véritables intérêts du pays? Pourquoi aucun de ses membres ne s'est-il levé pour dire son opinion dans une question aussi grave?

M. Garnier-Pagès, qui a si brillamment traité les questions de conversion, a-t-il craint de se heurter contre le rapport de M. Arago? Il n'eût pas été si timide vis-à-vis de M. Lafitte.

Qui a empêché aussi M. Michel de développer sa pensée? Car on doit, dans de pareilles questions, motiver son vote, et chaque fraction de la chambre ne peut y manquer sans qu'on puisse l'accuser d'inconsistance.

Ainsi que nous l'avons dit et répété, l'opposition avait un beau rôle à prendre; elle pouvait, s'emparant du projet ministériel, démontrer son insuffisance, prouver que le ministère n'avait pas assez réfléchi aux voies et moyens, qu'il ne voulait pas réaliser les quatre grandes lignes consignées dans son projet. Ce projet, on pouvait l'amender, le compléter, assurer les moyens d'exécution, et profiter de la circonstance qui s'offrait pour assurer au pays une amélioration qu'il souhaite ardemment.

Il y avait lieu aussi de défendre le principe de l'exécution des grandes lignes par l'Etat, et en tout cas, si le cabinet inspirait de telles défiances qu'on crût sa conscience engagée en lui confiant leur exécution, il fallait dire: Nous voterons l'exécution des grandes lignes par l'Etat, quand le ministère sera composé d'hommes dans la capacité et la moralité desquels nous aurons confiance. L'opposition radicale n'a rien fait de tout cela; elle a voté en silence, et son vote consacre la prédominance des associations industrielles, c'est-à-dire des intérêts particuliers sur l'intérêt public. Ce vote est gros de conséquences funestes.

Si le ministère est renversé, ce qui est probable, celui qui succédera se jettera tête baissée dans le système des compagnies; aucune voix de l'opposition ne pourra même combattre cette tendance, et les principes que la démocratie a toujours défendus seront compromis.

Ceux qui croient que l'échec que le ministère vient d'éprouver est un fait d'une haute gravité, se trompent. Il est grave pour M. Molé, pour M. Montalivet; mais il n'amènera pas un changement de système, qui sait même s'il ne servira pas à le perpétuer? — Si l'opposition radicale espère de M. Thiers quelque chose d'utile, nous la plaignons; si elle attend même une situation meilleure d'une combinaison Thiers-Barrot, nous la plaignons encore.

M. Barrot et M. Thiers, ministres, n'oseraient pas même briser les lois de septembre. Pour une amélioration éventuelle, incertaine, l'opposition radicale a donc autant qu'il était en elle repoussé une amélioration positive.

La voix de Dieu.

Aux environs de Stuttgart on remarque un bois touffu dont les chênes, plus que séculaires, semblent avoir frémi aux mystères druidiques; le soleil ne perce jamais les branches incultes qui forment d'épais berceaux sur les allées tortueuses; un sable fin ne préserve pas le pied du voyageur égaré dans ce sombre dédale: c'est la nature primitive, avec sa rudesse et sa magnificence.

Par une chaude soirée de juillet, deux hommes traversaient le chemin qui mène au village de Hamder; à leur démarche assurée, au peu d'hésitation qu'ils mettaient à s'engager dans les halliers, il était facile de deviner qu'ils connaissaient les détours de la forêt et qu'ils ne craignaient pas de se perdre dans cet inextricable labyrinthe.

— Hâtons-nous, cousin Arnold, dit le plus jeune, en s'adressant à son compagnon; la nuit s'avance, et quelque diligence que nous fassions, la veillée sera terminée quand nous arriverons à la ferme. Tu seras grondé par ma sœur Rosien, la fiancée, et tu perdras la réputation de galante exactitude que tu étais parvenu à établir.

— Marchons encore plus vite, Hantz, je ne demande pas mieux; j'ai hâte d'arriver près de Rosien, je ne suis heureux qu'après elle. Prenons les sentiers les plus courts, traversons les taillis les plus épais; le chemin que je préfère est celui qui me rapprochera le plus tôt de ma bien-aimée!

Ils précipitèrent leur course, l'un avec l'impatience d'un amoureux, l'autre avec la complaisance d'un ami. C'étaient deux jeunes gens qu'Arnold et Hantz Wirsheim; ils appartenaient à une classe de la société que nous n'avons pas en France, et qui tient le milieu entre le paysan et le riche bourgeois. Les

Si le ministère du 15 avril pesait tant à la chambre, les occasions de le renverser ne manquaient pas: ne dépend-il pas toujours d'elle, quand un ministère lui déplaît, de manifester sa volonté? Ne reste-t-il pas la question de la conversion, la question d'Alger, la loi sur les réfugiés, et le budget, enfin! Nous devons le dire, le vote de la chambre est un coup funeste porté à la confection des chemins de fer, et par suite à l'intérêt national. — Qui sait maintenant quand nous en aurons?

Nous avons, dans notre numéro d'hier, annoncé l'incendie qui a éclaté aux Brotteaux et dévoré une île de maisons. Voici les détails qui nous parviennent aujourd'hui sur cet affreux sinistre:

A onze heures et demie, le feu s'est manifesté à l'extrémité nord de l'île située entre les rues Malesherbes, Sully, Tronchet et l'avenue de Noailles; cette île est occupée par de grands chantiers de bois de construction et par des maisons pour la plupart construites en briques et en planches; aussi les flammes ont-elles parcouru tout cet espace avec la plus grande rapidité.

Les étincelles s'élevaient en tourbillons au-dessus de l'ardente fournaise, et retombaient sur les édifices environnants dont plusieurs ont été embrasés; heureusement on a pu les sauver. A peine l'incendie avait-il éclaté, que tous les voisins déménageaient avec promptitude, entassant leurs effets sur la place Louis XVI, qui ressemble aujourd'hui à un camp.

Cependant beaucoup de personnes étaient accourues de Lyon pour porter du secours; les pompes se firent attendre. A peine arrivées, les chaînes se formèrent, et soldats et bourgeois rivalisèrent de courage. On a remarqué avec un vif plaisir qu'à ce feu travaillaient beaucoup de jeunes gens fort bien mis. A trois heures du matin, les pompiers et les bourgeois étant parvenus à couper à grand-peine un hangar déjà atteint et qui allait communiquer l'incendie, on a pu se rendre maître du feu. Aujourd'hui quelques poutres brûlent encore, mais il n'y a plus rien à redouter: il ne reste plus qu'à réparer le désastre.

M. le maire de la Guillotière publie l'avis suivant:

AVIS.

L'incendie qui, la nuit dernière, a détruit tout un quartier de notre commune, a réduit à la dernière misère un grand nombre de familles qui n'ont plus d'asile.

Dans de pareils désastres, l'opportunité et la promptitude des secours en doublent la valeur; c'est pourquoi je fais un appel à la bienfaisance des habitants de Lyon et de la Guillotière.

Leurs dons en argent, linge, hardes, etc., seront reçus avec la plus vive reconnaissance, dès aujourd'hui, à la mairie de la Guillotière, de neuf heures du matin à sept heures du soir.

Afin qu'un temps précieux ne soit pas perdu, j'ose prendre sur moi de composer un comité qui sera chargé de la distribution des secours, après enquête, et j'ai la certitude que les citoyens que je désigne pour en faire partie acceptent les fonctions pénibles mais honorables auxquelles je les appelle.

Au nom de mes administrés, je prie tous les citoyens qui ont prêté leur généreuse assistance de recevoir mes bien sincères remerciements.

On ne saurait donner trop d'éloges au zèle de notre brave garnison, qui, sous ses dignes chefs, est accourue de suite sur le lieu de l'incendie et a rendu les plus grands services. Les corps de pompiers de la Guillotière et de Lyon ont aussi rivalisé de zèle et ont fait preuve de beaucoup de dévouement.

Membres du comité de secours pour les incendiés des Brotteaux.

MM. les curés des Brotteaux et de la Guillotière; Arles-Dufour, négociant; Olivier, négociant; Petit, docteur-médecin; Saint-Olive, négociant; Garel, carrossier; Burdet, carrossier; Bodin, président du tribunal de commerce; Dognin, négociant; Ardin, membre du conseil municipal; Louvier, id.; Thevenin, id.; Fayolle, adjoint à la mairie; Guesdon (Edouard), agent de change; Boissonnet, pharmacien; Régnier, propriétaire; Gué-

propriétaires ruraux qui ont acquis de la fortune se gardent, au-delà du Rhin, d'abandonner la terre à laquelle ils doivent leur bien-être, pour venir s'enfermer dans les cités; fidèles aux habitudes de leurs ancêtres, ils cultivent les champs auxquels ils ont ajouté des champs nouveaux; heureux de leur obscurité, ils ne cherchent pas à en sortir, ils ne désirent pas briller; le bonheur leur suffit, et le seul luxe qu'ils se permettent est de donner à leurs enfants une éducation distinguée. Souvent on voit le *jungher* diriger ses laboureurs les *Georgiques* à la main, et s'enivrer du charme de la poésie, tout en comparant l'agriculture ancienne aux nouvelles méthodes; c'est que la supériorité intellectuelle ne leur fait pas mépriser la profession de leur père; après avoir suivi les cours de l'université, après s'être abreuvés de science, ils reviennent sous le chaume patriarcal et suivent à la fois les travaux des champs et les labours de l'esprit.

Arnold et Hantz, appartenant à une famille de riches fermiers, avaient été élevés avec autant de soin que s'ils eussent été destinés à quelque profession savante. Arnold, sorti depuis plusieurs années de l'université, basant son bonheur sur la vie tranquille et l'amour de Rosien, chérissait la douce quiétude de l'avenir qui s'ouvrait devant lui. Hantz, plus jeune et plein encore du souvenir des joies bruyantes des étudiants, avait peine à se rompre à la monotonie d'un intérieur campagnard; il s'échappait souvent et cherchait des plaisirs semblables à ceux auxquels il était habitué; quelquefois il parvenait à entraîner Arnold, qui ne le suivait cependant que pour le surveiller. Les absences fréquentes et prolongées des deux jeunes gens avaient été remarquées à la ferme et y avaient inspiré des soupçons.

Arnold et Hantz, ne se doutant pas qu'ils fussent un sujet

rin; Berthaud oncle; Chevrolat; André fils; Berthaud fils; Rousset.

Fait à la mairie de la Guillotière, le 12 avril 1838.

Le maire, ANDRÉ.

Pour soulager efficacement des malheurs qui n'ont pas le temps d'attendre, la voie des souscriptions et des offrandes portées à la mairie nous paraît trop lente; il faut des logements à tous ces incendiés dont le feu a dévoré l'asile; il leur faut des vêtements; il leur faut du pain, car la flamme a tout pris. Les quêtes à domicile nous paraissent le moyen le plus prompt et le plus sûr pour réparer un peu cet affreux désastre.

Que nos dames lyonnaises qui l'on est toujours certain de trouver pleines de dévouement et de zèle chaque fois qu'il y a une bonne action à faire, une infortune à soulager, que nos dames lyonnaises prennent encore une fois la peine d'aller solliciter la bienfaisance publique, nul ne restera sourd à leur voix; que dans ces courses, toutes de sacrifice et de dévouement, elles se fassent accompagner de MM. les conseillers municipaux de la Guillotière, ou de personnes connues de Lyon; que leur nombre soit assez grand pour aller en même temps dans tous les quartiers, dans toutes les maisons, et nous sommes convaincus que la charité publique ne fera pas défaut. Mais, nous le répétons, qu'on se hâte, car la faim n'attend pas.

On nous assure que MM. les actionnaires des ponts Morand et Lafayette, dont les produits ont doublé depuis deux jours, tant la foule se porte avec curiosité sur le théâtre de l'incendie, ont offert pour les victimes le surplus de leur recette; nous ne pouvons que les louer de ce sacrifice.

MOUVEMENT DE TROUPES DANS LA DIVISION.

Nos villes de garnison des départements du Nord et du Pas-de-Calais revêtent un nouvel appareil de guerre. Des ordres de départ y sont donnés aux troupes, et des propos belliqueux sont dans la bouche des soldats.

Le 5^e régiment de dragons, qui tient garnison à Arras, a fait marcher ce matin sur Lille trois de ses escadrons. Le 1^{er} dragons, qui tient garnison à Cambrai, a envoyé sur le même point trois autres escadrons. Deux bataillons du 3^e régiment de ligne sont également partis de St-Omer pour la même destination. Une batterie du 4^e régiment d'artillerie, mise à Douai sur le pied de guerre, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir, ainsi que deux compagnies du 2^e régiment du génie qui tiennent garnison à Arras.

Ce mouvement de troupes est, dit-on, motivé par l'affaire de Strassen. Nous pensons que, cette fois encore, nos soldats n'auront pas besoin, pour tenir en paix messieurs les Prussiens, de franchir la frontière. (Progrès du Pas-de-Calais.)

Paris, 11 mai 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La spéculation était très-animée hier au soir et ce matin chez Tortoni. Le nouvel échec du cabinet dans la question des chemins de fer, et les hostilités présumées de la pairie contre les projets de loi de conversion et d'état-major, agitaient toutes les opinions. Les ministériels imprudents y voyaient une garantie en faveur du *statu quo*, et demandaient des rentes qui par cela même se reproduisaient en hausse.

On parlait encore à Tortoni de modifications dans le cabinet, de conférences sur les affaires belges et espagnoles. On pariait pour et contre le ministère dans le débat du *quibus* demandé par la liste civile pour les sommes que réclame d'elle le trésor.

Dans notre opinion, ce *quibus* prépare un nouvel échec au ministère. Des arrangements auraient, dit-on, eu lieu à l'intendance-générale pour la rentrée de M. Montalivet à la place de M. de Bondy qui serait conservé sous le titre de

d'inquiétude pour les habitants de Hamder, continuaient leur course rapide; le premier, avec le regret d'avoir été long-temps loin de Rosien; l'autre parlant avec enthousiasme d'une fête à laquelle ils venaient d'assister et de la beauté d'Hélène Krause, fille d'un propriétaire voisin, et la meilleure valseuse des provinces rhénanes. Ils franchissaient alors la lisière du bois et se trouvaient en face de la ferme, vaste bâtiment en briques, à l'apparence féodale.

— Il est bientôt onze heures, et sans doute tout le monde sera couché, dit Hantz, en faisant retentir une grosse cloche suspendue à la porte.

— Voici bien des veillées que tu me fais passer loin de Rosien; mon sommeil n'est pas tranquille lorsque je n'ai pas pu le repos dans ses yeux limpides. Tu m'entraînes trop souvent, Hantz; ce n'est pas généreux!

— Plains-toi, je te le conseille, après la joyeuse soirée que nous a fait passer le vieux Krause!

— Je me méfie de Krause, je te l'ai déjà dit; il te rapproche de la jeune Hélène plus que que la décence et l'honnêteté ne le permettent.

— Trêve de conseils, prudent mentor; on vient nous ouvrir; songe à pénétrer doucement dans ta chambre pour ne pas troubler le repos de la dame de tes pensées!

Un valet de charrette vint entrebâiller la porte de chêne massif; Hantz, voyant de la lumière dans la salle basse où se réunissait la famille, demanda avec étonnement:

— On n'est donc pas encore couché? Et sur la réponse négative, il se dirigea avec son cousin vers la chambre commune.

L'intérieur d'un fermier allemand ne ressemble pas à celui des agriculteurs de la Beauce ou de la Champagne. La chambre où se rendaient alors les jeunes gens servait à la fois de salon

directeur-général. M. Montalivet ferait alors revivre en sa personne le titre de ministre de la maison du roi. On regarde le successeur de M. Montalivet à l'intérieur comme acquis au parti de M. Molé; ce serait, dit-on, M. Vivien. On citait M. Teste comme devant remplacer M. Martin (du Nord). Quant à M. Salvandy, il serait, ajoute-t-on, remplacé par M. Vatout.

D'autres personnes, peut-être mieux informées, disent que M. Molé, ayant compris le peu de solidité d'un pareil remaniement, est dans la ferme intention de se retirer et de laisser à la couronne l'entier exercice de sa prérogative.

— On assure que M. Pépin, le prête-nom publiciste de la couronne, va faire paraître un petit examen de la proposition sur la réduction de la rente. Plusieurs personnages ont fourni des paragraphes à ce petit écrit.

C'est, dit-on, M. de Montalivet qui a eu l'idée d'opposer M. Pépin à la presse conversionniste. L'opuscule sera, ajoute-t-on, tiré à cent mille exemplaires.

— Ce matin, de très-bonne heure, les courtisans politiques et les notabilités qui se traînent à leur suite se pressaient dans les salons du duc Decazes, qui tenait une sorte de lever dans sa chambre à coucher, et répondait aux questionneurs que la circonstance lui amenait. L'huissier de la chambre avait déjà introduit bon nombre de personnes, quand un messenger du château est venu faire entendre ces mots : « De la part du roi. » Le grand référendaire, qui n'a pas paru surpris de cette missive, a demandé sa voiture, et dix minutes après était aux ordres du roi. On a parlé de modifications ministérielles dans le salon du noble duc. Après son départ, plusieurs notabilités se sont rendues chez M. Pasquier.

— La prétention des courtisans de faire rejeter la loi d'état-major, qui enlève à la couronne le droit de faire des maréchaux à volonté, a trouvé, dit-on, un appui dans les rangs de ces dignitaires. Le maréchal Soult, qui a prêté son autorité contre le crédit des armes spéciales lors de la discussion à la chambre des députés, et qui, comme rapporteur, aurait trouvé des arguments contraires; le maréchal Soult est, dit-on, destiné à soutenir la création des maréchaux à brevet dans les cas où la couronne voudrait récompenser par anticipation ou autrement des services extraordinaires. On assure que le maréchal Gérard a montré la plus vive opposition aux projets des courtisans. Des reproches lui ont été adressés comme on s'en fût permis envers un subordonné. Le ministre a déclaré à son tour que la loi de la chambre lui paraissait une excellente mesure et qu'il ne comprenait pas dans quel intérêt on pouvait la repousser. Il y a eu ce matin conseil chez le duc d'Orléans; le maréchal Soult, MM. Moncey, Meunier, Lamy, Grouchy s'y trouvaient. On assure qu'il n'a été question que de la loi d'état-major et des moyens de la faire rejeter cette année.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 10 mai.

DISCUSSION SUR LES CHEMINS DE FER.

M. BERRYER : J'ai dit sur la Belgique toute ma pensée; j'ai dit que dans le sein de la commission aucun des membres n'a réussi à comprendre ce que M. le ministre a allégué de l'importance politique du chemin de Belgique, et nous étions dix-huit (on rit), personne n'a compris le sens mystérieux de ces paroles : la ligne politique de la Belgique! Nous sommes restés sans réponse devant un mot qui n'avait pas de signification pour nous. (Bruit au centre.)

Une voix derrière le banc des ministres : On ne peut pas tout dire.

M. BERRYER : Si l'on ne peut pas tout dire, nous sommes bien excusables de ne pas tout comprendre. (Hilarité.)

A l'égard du chemin de Belgique, je ne me suis préoccupé que de deux choses. D'une part, j'ai pensé qu'il y avait des raisons graves, permanentes, en tout temps, sous tous les gouvernements, qui doivent faire désirer l'union de la Belgique et de la France; que ces raisons, en tant qu'elles doivent nous conduire à déterminer les moyens de faciliter les rapports, les relations journalières entre les deux pays, que toutes ces raisons étaient parfaitement insignifiantes quant à la question de préférence à donner aux compagnies ou à l'Etat. Evidemment, que ce soit l'Etat ou des compagnies qui exécutent le chemin de fer, les avantages, les rapports, les résultats sont les mêmes. Je partage donc sincèrement les considérations politiques émises par la commission.

D'une autre part, pour le chemin du Nord, j'ai dit et je répète, sans arrière-pensée, que je ne consentirais jamais à ce

qu'on lui accordât la préférence, tant que ce chemin ne se rattacherait pas, par une de ses extrémités, à un port français. Songez qu'il existe un chemin de transit d'Ostende à Bruxelles, d'Anvers à Cologne, et qu'Anvers est déjà en rivalité avec Dunkerque. Je ne veux pas que le chemin de Belgique devienne le point de communication de la France avec l'Angleterre. M. le ministre nous dit bien qu'il a en vue de rattacher le chemin du Nord à la mer, mais c'est là une vue ultérieure chez M. le ministre, et je demande, moi, que le chemin de Belgique se rattache préalablement à un port français.

Messieurs, le vrai chemin national, le chemin rival de celui des Belges, c'est le chemin du Havre à Strasbourg, et pourtant on ne parle même pas de ce beau chemin! tellement que, du train dont vont les choses, je crois que Strasbourg sera bientôt plus près de Berlin que de Paris. (Mouvement.)

M. LEPELLETIER D'AULNAY appuie avec force les conclusions de la commission. Il discute la question générale sous le rapport des voies et moyens, et il se demande si les ressources financières sont en proportion avec l'immensité de travaux qu'il s'agit d'entreprendre.

M. LACAVE-LAPLAGNE s'efforce de réfuter les objections financières de l'honorable préopinant. (Aux voix! aux voix! La clôture!)

M. LE PRÉSIDENT : On demande à fermer la discussion générale? (Oui! oui!) La discussion est fermée.

Voici le § 1^{er} de l'art. 1^{er} du projet de loi : « Une somme de 80,000,000 est affectée à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à la frontière du Nord. » (Aux voix!)

M. MURET DE BORD a proposé l'amendement suivant :

« 1^o Il sera établi un chemin de fer de Paris à la frontière du Nord ;

« 2^o Si, dans le cours de la présente session, il n'a pas été pourvu à l'exécution de ce chemin par une concession à des soumissionnaires, et si, au commencement de la session prochaine, aucune soumission n'a encore été présentée, il sera ouvert un crédit à M. le ministre des travaux publics pour son exécution aux frais de l'Etat ;

« 3^o La loi qui accordera la concession ou le crédit statuera sur le tracé du chemin. »

M. ODILON BARROT demande la parole.

Messieurs, dit l'honorable membre, nous nous étions persuadés que tous les grands prodiges de la civilisation devaient et pouvaient se réaliser par la seule force de nos institutions. Comment, après sept années d'une révolution glorieuse qui a consolidé tous les pouvoirs de l'Etat, sommes-nous arrivés à craindre que tous nos efforts aboutissent à une désespérante négation!

Quelques voix dans le sein de la commission ont poussé un cri de conciliation, je ne dis pas de transaction, car nous n'avons pas le droit de transiger sur les questions de principes. La chambre doit voter ce qu'elle croit juste, rejeter ce qui lui paraît contraire aux grands intérêts du pays; mais transiger! cela n'est ni dans son droit ni dans son devoir! (Très-bien!) Je ne comprendrais pas que le gouvernement vint vous présenter d'une main le chemin de Belgique, de l'autre celui du Havre ou d'Orléans, et vous dit : Donnez-moi la Belgique, je vous donnerai Orléans. Non, cela ne peut pas être.

Si le gouvernement est d'avis que telles ou telles lignes peuvent être sans danger livrées à la spéculation privée, qu'il nous en fasse la proposition formelle, sans conditions, sauf à subir l'empire de la majorité. Et c'est avec un profond étonnement que j'ai entendu un ministre chercher à effrayer, en quelque sorte, la chambre des conséquences de son vote, et décliner toute responsabilité. Messieurs, quand une loi est rejetée par une assemblée législative, il n'y a de responsable que l'auteur du projet repoussé. (Très-bien! très-bien!)

Messieurs, je suis au plus haut degré partisan des chemins de fer; je sais de quels bienfaits peut doter le pays la rapidité des communications; je sais les progrès qui en doivent résulter non-seulement pour les intérêts matériels, mais encore pour la satisfaction des besoins moraux d'une nation; je suis même tout spécialement attaché à la ligne du Nord, car je connais toute l'importance des intérêts qui nous unissent à la Belgique, et ici je ne parle pas seulement d'intérêts matériels, mais d'intérêts d'un autre ordre, d'intérêts bien supérieurs, qui se rattachent à la solidarité de notre origine, aux liens politiques, aux liens de civilisation qui unissent les deux pays; mais si ce chemin peut s'exécuter par l'industrie privée, en ne prélevant rien sur la masse des ressources publiques; s'il y a un autre moyen de réaliser avec les mêmes avantages ce luxe de la civilisation, nous devons l'employer de préférence à tout autre et ne pas grever les contribuables d'une charge de 80 millions que des compagnies puissantes sont prêtes à fournir.

Vous avez élevé des doutes sur certaines compagnies, doutes étranges! Une d'elles, l'an dernier, vous avait inspiré assez de confiance pour que vous vissiez saisir la chambre d'un projet de concession; et quand cette compagnie a retiré sa demande de subvention, quand elle déclare qu'elle exécutera seule, à ses risques et périls, c'est alors qu'elle ne vous paraît plus digne de confiance; mais le motif secret de cette contradiction, je me l'explique; je conçois fort bien qu'après avoir demandé 20 millions on n'ose pas venir proposer maintenant le même projet sans aucune subvention. Je conçois qu'il n'y ait pas de capacité

financière qui, après s'être efforcée de vous démontrer qu'il fallait 20 millions, viendrait vous avouer aujourd'hui que la même chose peut se faire pour rien.

Messieurs, je termine en vous soumettant mes propres idées, et sous ma propre responsabilité.

M. le président du conseil a eu le mérite de deviner ce nouvel élément, la puissance de la centralisation. Il a peut-être le tort aujourd'hui de conserver quelque antique prévention contre cet élément nouveau. Oh! si vous saviez l'étonnement que par des ingénieurs! Oh! si vous les voyiez dans leur stupéfaction! La grandeur de leur étonnement éveillerait en vous des espérances plus grandes encore, et vous concevriez de magnifiques destinées pour votre pays.

Ne craignez rien du côté de l'agiotage. Je bénis, pour mon compte, l'empressement des populations à souscrire, à remplir les soumissions pour l'exécution des chemins de fer. S'il y a quelque danger pour le présent, il y a aussi un gage immense pour l'avenir; il y a dans le projet de loi deux choses, le but et les moyens. Le but est la chose principale; tout le monde est d'accord sur ce point. Commençons par constater cette unité; la loi de 1833 nous autorise à décréter l'utilité publique.

Eh bien! décrétons l'utilité des grandes lignes qui vous sont proposées, décidons que la ligne de Rouen et celle du Havre seront concédées aux compagnies soumissionnaires qui se proposent, et réservons-nous de statuer ultérieurement sur les voies et moyens d'exécution.

M. MARTIN (du Nord) : Je crois avoir montré combien le gouvernement tenait d'une part à ce que les travaux fussent exécutés, et de l'autre à ce qu'il le fussent d'une manière sûre.

On vous parle de la facilité avec laquelle le gouvernement doit aller au devant des compagnies; mais on a oublié les calculs que je vous ai déjà soumis. A côté du besoin de développement de l'esprit d'association, il y a le besoin de ne point le laisser s'égarer, se perdre au moment même où il commence à naître. (Aux voix! aux voix!)

Le seul moyen de se montrer partisan déclaré de l'esprit d'association, c'est de ne pas le tuer à sa naissance. (Aux voix! aux voix!) Il s'agit de ce qu'il y a au monde de plus incertain, de plus inconnu. Le gouvernement... (La clôture!) Soyez vaincus... (Aux voix!)

M. MARTIN (du Nord) : On a dit que les capitaux étrangers afflueraient dans les soumissions. Mais il ne faut pas trop compter sur eux, car les étrangers vendront dès qu'ils le pourront et s'ils y trouvent un avantage.

A gauche : C'est qu'alors l'opération sera bonne...

M. MARTIN (du Nord) : Eh quoi! on vient vous dire qu'il y a des soumissions, mais que le gouvernement devra les examiner, c'est-à-dire en réalité que cet examen des soumissions serait fait par la chambre et qu'un acte d'administration serait fait dans cette enceinte? (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT, vivement : A demain...

Aux extrémités et au centre gauche, avec trépignements : Non, aux voix! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien! voici l'amendement de M. Odilon Barrot :

« Les chemins de fer de Paris au Havre, de Paris à Orléans, de Paris à Strasbourg, de Paris à la frontière du nord et de Marseille à Avignon, sont déclarés d'utilité publique, en conformité de la loi du 17 mai 1833.

« Les chemins de fer de Paris à Orléans et de Paris au Havre par Rouen seront concédés à des compagnies. » (Aux voix! aux voix!)

M. JAUBERT : Pourquoi l'honorable M. Barrot a-t-il excepté le chemin de Paris à Lyon, par exemple? (Ah! ah!)

M. BERRYER : La proposition qui vous est faite laisse en dehors la question des voies et moyens; je déclare qu'en conséquence la majorité de la commission regarde cet amendement plutôt comme une expression de regret que comme une proposition formelle, et qu'elle n'y donne pas son adhésion.

M. ODILON BARROT : Mon seul but était de ne pas placer la chambre dans cette alternative, ou de voter les 80 millions, ou de rejeter la loi. Puisque cet amendement n'obtient pas l'assentiment de la commission, je le retire.

Voix du centre : A demain! à demain!

Aux extrémités : En place! en place! votons! Une trentaine de membres du centre se lèvent et se disposent à quitter la salle, malgré les réclamations qui s'élèvent de toutes parts; M. le président lui-même saisit ses papiers et s'apprête à lever la séance. Les cris en place! votons! redoublent avec plus de force et d'énergie.

M. LE PRÉSIDENT : Il est impossible de décider des questions si importantes au milieu d'un tel désordre. Qu'on reprenne la séance et je mettrai aux voix. Je ne dois pas tolérer que les uns veuillent empêcher le vote en se retirant, et les autres l'emporter en restant en majorité. (Aux voix! aux voix donc!) Eh bien! je consulte la chambre : que ceux qui sont d'avis de continuer la discussion...

Une voix : A demain.

M. LE PRÉSIDENT : Non, immédiatement... Veuillez bien se lever...

n'es resté que trop long-temps : tu pourras voir Hélène tout à ton aise.

Arnold fut prêt à révéler l'amour de Hantz pour cette Hélène, sous l'empire de laquelle on le croyait engagé; un geste suppliant de son cousin le retint, et il ne répondit pas.

— Grâce à Dieu, cette union n'était pas encore accomplie, continua Wirsheim. Ton silence est un aveu, et je dois bannir les renseignements que m'a donnés l'honnête Schwartz; ce que je croyais être une indigne calomnie n'est que la stricte vérité.

— Schwartz est mon rival, s'écria Arnold; il veut me ravir la main de Rosien; c'est pour cela qu'il me noircit auprès de vous. Ne l'écoutez pas; voyez mon cœur, voyez l'amour que j'ai pour vous pour votre fille; ne me menacez pas d'arracher le seul bien que j'ambitionne. O mon oncle, j'aime Rosien, je l'aime plus que la vie, et d'infâmes délations ne doivent pas faire douter de moi.

— Justifie-toi, donne-nous la preuve que tu n'es pas infidèle, et tout sera oublié. Vois-tu, Arnold, tu es mon fils d'adoption. Pendant de longues années, j'ai veillé sur toi; ton avenir m'a occupé autant que celui de mes enfants; on ne rompt pas ainsi un lien cimenté par le temps et l'affection. Plus que toi-même, je désire voir renverser ces accusations spécieuses; dis un mot qui nous montre le fond de ta pensée, et tu redeviendras mon fils.

— Je ne le puis! dit tristement Arnold.

A ce refus, un éclair d'indignation illumina la figure du vieux Wirsheim, et il s'écria :

— Eh bien! tu n'auras pas sa main!

Rosien n'avait encore rien dit; à cette menace de son père, elle se tordit les mains et se réfugia dans ses bras; cette étreinte parut calmer Wirsheim, et en serrant sa fille il lui disait :

— Sois forte, ma fille, aie le courage d'exécuter la promesse!

et de salle à manger; une longue table posée près de la porte soutenait encore des cuillères d'étain et des assiettes de faïence soigneusement vernissées. A l'autre extrémité, étaient un piano et divers instruments de musique; des fusils et des lignes étaient suspendus aux murailles; une bible, ouverte sur un pupitre, attendait que l'on fit pieusement la prière du soir. Près de la cheminée, où brûlaient deux énormes souches, était assis le vieux Wirsheim, dont la figure sévère annonçait le mécontentement; sur le dossier du fauteuil où reposaient ses membres engourdis par l'âge, s'appuyait sa Rosien chérie, dont la tête tristement baissée mêlait des tresses blondes aux mèches argentées qui encadraient ses joues.

— Venez, jeunes gens, nous vous attendions, dit Wirsheim d'une voix grave. Et il leur désigna deux sièges où ils prirent place; puis il continua : — Votre âge est assez avancé pour que je n'aie pas à demander compte de chacune de vos actions; vous savez discerner le bien et le mal; vous avez la force d'éviter les relations pernicieuses et de choisir vos amis. Une circonstance particulière me fait sortir de la réserve que je m'impose habituellement, et je vous prie de me dire où vous avez passé le temps pendant lequel vous vous êtes éloignés aujourd'hui de notre demeure.

Arnold voulait répondre, mais Hantz lui coupa vivement la parole :

— Nous avons suivi la chasse du baron de Nisly, et nous sommes revenus ensuite chez votre métayer.

— Tu mens! s'écria le vieux Wirsheim en se levant tout en colère. Tu mens par les lèvres, après m'avoir trompé par les actions! Vous avez été chez Krause, malgré mes défenses, malgré l'infamie de cet homme. Vous êtes intéressés dans son commerce coupable, et vous partagez avec lui ses gains illicites.

— Ne vous fâchez pas, mon père. Je ne vous ai pas dit la vérité

de peur de vous chagriner; je ne chercherai plus à vous donner le change, quelle que soit l'opinion que vous ayez de Krause : nous avons été chez lui, mais c'était simplement pour prendre part à une danse joyeuse. On prétend qu'il fait la contrebande, que nous importe? Nous cherchions un innocent plaisir, et nous ne manquerons jamais aux lois du pays.

— Le détour est ingénieux : l'éducation, je le vois, l'a fait renoncer à la simple franchise de tes pères; tu sais masquer tes actions par d'habiles répliques. Qui engageait les douaniers à boire, pendant que des barques franchissaient le Bellair? Qui cherchait à augmenter la joie des gardes wurtembergoises, pour leur faire oublier l'heure des rondes? — Le paysan qui porte les balles de marchandises s'expose à un meurtrier combat; celui qui endort la vigilance de l'ennemi choisit un rôle moins hasardeux, mais plus lâche!

— Mon oncle, ne vous irritez pas ainsi, dit Arnold en voulant intervenir; Hantz n'est pas coupable de la faute dont vous l'accusez; il est jeune, et le plaisir offre à son âge un attrait auquel on résiste difficilement. Je suis garant qu'il ignorait les coupables menées de Krause, comme je les ignorais moi-même.

La voix d'Arnold parut éveiller dans le cœur de Wirsheim un ressentiment plus profond encore; il se tourna vers lui, en disant : — Tu étais orphelin, et je t'ai recueilli; ta fortune était embarrassée, et je t'ai rétablie; tu as aimé ma fille, et je t'ai promis sa main. De quel prix as-tu payé tant de bienfaits? Comment as-tu su reconnaître ce que j'ai fait pour toi? Quand tu es parvenu à obtenir de Rosien un tendre retour, tu l'as trahie, tu l'as abandonnée, tu ne crains pas de briser son ame. Et l'objet de ta passion nouvelle, c'est la sirène que Krause jette comme un appât à ceux qu'il veut éblouir ou tromper. Tout est rompu entre nous, Arnold; demain tu quitteras la ferme où tu

La chambre décide à une très-forte majorité que la discussion continue.

De toutes parts : En place ! en place !
M. MURET DE BORD monte à la tribune et développe son amendement au milieu des marques d'impatience de la plus grande partie de l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : L'amendement est-il appuyé ?

DE TOUTES PARTS : Non ! non !

M. JAUBERT : S'il est appuyé, je demande à le combattre.

VOIX NOMBREUSES : Non ! non ! Aux voix !

L'amendement est mis aux voix et rejeté. Pas un seul membre ne s'est levé pour.

M. LE PRÉSIDENT (se disposant à quitter le fauteuil) : Maintenant veut-on continuer à demain ?

(Exclamations de toutes parts : Non ! non ! Mettez donc aux voix le projet !)

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien ! je relis l'article 1^{er} du projet de loi. (Profond silence.)

« Une somme de 80 millions sera affectée à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à la frontière du Nord. »

La chambre, consultée, rejette cet article à une forte majorité ; 80 membres au plus se sont levés en sa faveur. (Sensation prolongée.)

Tous les autres articles ou projets concernant les chemins de fer, d'Orléans, de Strasbourg, de Marseille, etc., sont rejetés à la même majorité. (Agitation.)

Après ce vote, un assez grand nombre de membres sortent de la salle.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet. En voici le résultat :

Nombre des votants ,	265
Majorité absolue ,	133
Boules blanches ,	69
Boules noires ,	196

La chambre n'a pas adopté.

Il est sept heures moins un quart, la chambre se sépare au milieu de la plus vive agitation.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 11 mai.

PRÉSIDENCE DE M. CUNIN-GRIDAIN.

La séance est ouverte à une heure, et le procès-verbal adopté. M. DELESPAUL se plaint de ce que l'art. 70 du règlement ait été violé par la distribution trop tardive du feuilleton indiquant les pétitions sur lesquelles des rapports sont préparés. Cet incident n'a pas de suite.

L'ordre du jour est le rapport de la commission.

MM. Lacrosse, Dessaigne, Jobard, Marcombe et Pérignon, rapporteurs, ne répondent pas à l'appel du président.

M. PAIXHANS fait le rapport de plusieurs pétitions sans importance.

M. D'ETCHEGOYEN, rapporteur : Des réfugiés polonais, à Tours, appellent l'intérêt de la chambre sur le sort de trente-six de leurs compatriotes, démissionnaires de la légion étrangère. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

M. GOLBÉRY, autre rapporteur : Le sieur Bon, officier, à Grenoble, appelle l'intérêt de la chambre sur le sort des militaires appartenant à la légion étrangère.

La commission propose le renvoi au président du conseil et au ministre de la guerre.

Ce double renvoi est ordonné après quelques observations de M. Dagueneu qui provoque, sans pouvoir les obtenir, les explications de M. Rosamel sur les garanties que le gouvernement français a dû obtenir du gouvernement espagnol en faveur de la légion étrangère.

Le sieur Ferry, curé de Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe), demande une loi qui fixe l'âge au-dessous duquel les enfants ne pourront être employés dans les ateliers.

La commission conclut au rejet.

La chambre ordonne le renvoi au ministre du commerce.

M. FULCHIRON présente quelques observations sur la question soulevée par le pétitionnaire. Cette question, dit-il, a été soumise aux trois conseils de l'agriculture, du commerce et des manufactures ; ces trois conseils ont pensé qu'il serait convenable qu'un règlement d'administration publique intervint et fit cesser les abus dont on se plaint.

M. PISCATORY : Il faut, Messieurs, que chacun de nous soit bien convaincu de l'importance immense de la question ; c'est une question d'humanité, de civilisation. Je ne suis pas de l'avis du préopinant ; je ne crois pas qu'un règlement d'administration publique fut convenable. La chambre sera sans doute unanime dans la pensée qu'il serait imprudent de laisser les enfants livrés à l'arbitraire des maîtres manufacturiers, d'autant plus imprudent, que leur éducation morale et physique serait compromise.

La question est donc de savoir si une loi est nécessaire. Pour ma part, je suis convaincu que la loi seule, et non un règlement d'administration publique, doit intervenir lorsqu'il s'agit de toucher à l'autorité du père de famille. J'espérais même qu'une loi serait présentée à ce sujet. Je crois même que l'intérêt de la société y est engagé. (Très-bien !)

M. FULCHIRON ajoute quelques mots de sa place.

M. DUPIN, de sa place : Je crois qu'en général on veut trop faire faire par les lois. Il faut bien nous garder de vouloir ainsi réglementer l'intérieur de toutes les fabriques et de tous les ateliers.

Si par une loi vous réglementiez le travail des enfants, cette loi, avec toutes ses sévérités de prévention et de répression, au lieu d'être favorable à l'enfance, lui serait peut-être très-nuisible ; elle aurait d'abord pour effet, selon moi, d'arrêter le travail.

L'orateur ne voudrait pas qu'une règle fixe fût consacrée législativement. Il veut qu'on laisse beaucoup à faire à la philanthropie (oh ! oh !); et, comme M. Fulchiron, il pense qu'on doit s'en tenir à un règlement d'administration publique.

Je crois, dit-il, qu'il y a beaucoup à faire par la recommandation, par la philanthropie ; mais je ne crois pas qu'il faille faire intervenir la législation avec sa majesté, pour décider que les enfants ne devront travailler que de telle à telle heure, (Rumeurs.)

M. PISCATORY : Je ne sais pas si, dans les manufactures, on abuse des forces des enfants ; pour moi, ce n'est pas une certitude, c'est un doute. La pétition prouve que, s'il n'y a pas danger, il y a une tendance à un danger. (C'est cela !)

Le renvoi est adopté.

Après une suspension d'un quart d'heure, la chambre passe à la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1835.

M. AUGUIS critique à plusieurs reprises les chiffres du projet amendé par la commission.

L'article 1^{er} est adopté.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont adoptés sans discussion.

La commission propose la suppression de l'art. 10, dans lequel le gouvernement demande que toutes répétitions que le trésor public et le trésor de la couronne auraient à exercer réciproquement, en vertu des dispositions de la loi sur la liste civile, du 2 mars 1832, pour les opérations de recette ou de dépense effectuées sous le régime transitoire du 9 août 1830 au 1^{er} janvier 1832, soient et demeurent définitivement éteintes.

M. LE MINISTRE DES FINANCES, après un long préambule, reconnaît avec la commission qu'il y a un compte à faire, et, en conséquence, il ne s'oppose pas à la suppression.

A l'exception de M. Jacqueminot, qui s'élève pour, l'article est rejeté par toute la chambre.

L'art. 10 de la commission est adopté.

« ART. 11 et dernier. Le budget et le compte des frais de l'administration des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations seront annexés pour ordre au budget et au compte du ministre des finances. »

M. JACQUES LÉFEBVRE demande le rejet de cette disposition additionnelle ; il rappelle qu'elle n'a été adoptée dans la commission qu'à la majorité d'une voix. Elle est, suivant lui, le renversement de la loi du 21 avril 1816, constitution des caisses dont parle l'article.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Présidence de M. Delahaye.

COMLOT HUBER. — ATTENTAT A LA VIE DU ROI.

(Audience du 11 mai.)

De tous côtés on s'entretient, avant l'ouverture de l'audience, de l'incident d'hier, la maladie de Giraud. Le bruit court qu'un mieux sensible s'est déclaré dans l'état de l'accusé, et qu'il pourra probablement paraître demain devant la cour.

A 10 heures 1/2, les accusés sont introduits. Giraud n'est point présent. M^{lle} Grouvelle, vêtue d'un grand châle qui cache toute sa toilette, est pâle et paraît très-fatiguée. On sait que, sur la permission du président, elle a passé toute la nuit auprès du malade pour lui donner tous les soins nécessaires.

La cour entre en séance.

M. le président : Faites entrer MM. les médecins de la Conciergerie. Nous allons entendre leur rapport sur la situation de l'accusé Giraud.

MM. les docteurs sont introduits. M. Vignardon lit le rapport suivant : « Les médecins soussignés sont heureux de pouvoir annoncer à la cour que l'état de Giraud s'est beaucoup amélioré, qu'il prendra des aliments aujourd'hui, et qu'il pourra très-probablement assister en personne aux débats de demain. »

M. le président : Pourriez-vous, messieurs, assurer positivement que le malade pourra sans danger paraître demain devant la cour ?

M. Vignardon : Nous le croyons bien.

M. le président : Bien que rétabli, ne serait-il pas possible que le malade éprouvât une rechute, s'il était si tôt soumis à une température extraordinaire et à la fatigue de nos débats ?

M. Vignardon : Nous ne prévoyons aucune circonstance qui nous fasse craindre chez le malade une nouvelle attaque.

M. Auvity, docteur : A la rigueur, Giraud aurait pu venir à l'audience aujourd'hui ; c'est pour plus de sûreté, et afin de laisser un jour de repos à la convalescence de l'accusé, que nous avons demandé qu'il ne fût amené que demain devant la cour. Au reste, le mieux est très-sensible, et M. le président a beau-

Un homme aux idées moins arrêtées qu'Arnold aurait révélé la vérité et se serait justifié sur-le-champ. Outre le sentiment de probité qui ne lui aurait jamais permis d'abuser du secret d'autrui, Arnold était encore guidé par un autre motif : une éducation forte lui avait donné des principes qu'il suivait rigoureusement, et dont il ne croyait pas devoir se départir, surtout dans les occasions importantes. Celle des maximes dont il reconnaissait le mieux l'exactitude, était : que la confiance forme la base du bonheur. — Il n'avait pu juger encore quelle foi Rosien avait en lui, et ces soupçons accueillis aussi légèrement lui faisaient craindre qu'elle n'eût pas pour l'époux la confiance qu'elle refusait à l'amant. Il aurait repoussé avec indignation les calomnies par lesquelles on aurait voulu perdre Rosien dans son esprit, et il était peiné de ne pas rencontrer une incrédulité semblable pour ce qui touchait ses sentiments ; le doute qu'il avait inspiré faisait entrer le doute dans son âme. Souvent ceux qui sont le mieux faits pour s'apprécier et se chérir, s'éloignent ainsi, froissés de ne s'être pas mutuellement devinés.

Trop fier pour descendre aux prières, trop probe pour se justifier aux dépens de son cousin, Arnold voulut à la fois sortir de la fausse position dans laquelle on l'avait mis et s'assurer jusqu'à quel point Rosien saurait compter sur son honneur. Un antique usage lui offrait l'occasion de tenter cette double épreuve ; il la saisit avec empressement :

— Rosien m'a donné sa foi pendant que nous implorions l'être suprême ; elle m'a remis cet anneau qui l'engage pendant qu'on lisait le livre saint ; elle est ma fiancée devant Dieu, ce n'est que devant Dieu qu'elle peut se dégager.

— C'est vrai, répondit Wirshem, et pour qu'elle devienne libre dès cet instant, nous allons faire la prière du soir. Vous vous rendrez le signe qui vous lie ; tu seras libre alors de choi-

coup coopéré à cette amélioration en permettant au malade de recevoir les soins de ses amis.

M. le président : MM. les défenseurs ont-ils quelque observation à nous soumettre ?

M^e Teste : Nous nous prêtons volontiers aux conclusions du rapport de MM. les médecins ; nous acceptons le retard de 24 heures.

M. le président : La séance est levée. Demain audience à dix heures précises.

Il est onze heures.

Faits Divers.

Les Biolettes, hameau près de Cugy (Suisse), ont été témoins, dans la journée de dimanche, d'un de ces incendies par la foudre, fréquents à cette époque de l'année. En un instant une vaste maison, occupée par quatre ménages, a été un monceau de cendres et de charbons fumants. — Il ne se trouvait que deux petits enfants à la maison, lorsque la foudre est tombée ; aucun d'eux n'a péri. — La population de ces hameaux et des villages voisins se trouvant rassemblée en contingents, les secours ont été par là retardés de quelques minutes.

La pompe de la commune du Mont, bien desservie, est accourue sur le lieu de l'incendie avec une promptitude bien remarquable.

La bienfaisance publique viendra sans doute faire de ce nouveau malheur une occasion de vraie charité active.

EGYPTE. — On écrit d'Alexandrie à la Gazette d'Augsbourg : Ahmet-Effendi, natif d'Alger, homme très-intelligent, qui a séjourné quelque temps en Angleterre, et qui était établi au Caire, avait fondé un établissement de lithographie, et entrepris d'y imprimer plusieurs ouvrages arabes. L'impression de plusieurs écrits sur l'ancienne histoire de l'Arabie, et du célèbre dictionnaire de Kama, était déjà commencée, lorsque le pacha fit subitement occuper sa lithographie par des soldats et saisir les presses. Comme Ahmet, en sa qualité d'Algérien, est sous la protection de la France, le consul français intervint en sa faveur, et fit évacuer la maison ; mais ses presses sont toujours fermées, et il y a peu d'espoir que les travaux puissent être repris. Rien ne se fait dans ce pays sans la volonté du souverain.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 12 MAI.

Nombre des Actions.	Valeur nominale.	Intérêts ou dividendes payables.	Désignation des Immeubles.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,575
4,500	1,000	par trimestre.	Ponts sur le Rhône,	1,010
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,275
300	2,000		Pont Seguin,	1,700
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,400
2,350	1,000		Pont et gare de Vaise,	470
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, C ^e Perrac,	2,700
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,125
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	9,000
180	2,000		Paq. à vap. (Lyon à Châlon),	1,250
134	5,000	Idem.	Gond. à vap. sur Saône, marc.,	5,050
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	32,250
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	"
240	5,000		Moulins à vap. de Perrache,	4,650
3,000	750		Eclair. au gaz, 3 villes du Midi,	800
700	750		Caisse d'esc., com. de best.,	1,000
	1,000	Jan. et Déc.	C ^e gén. mines de R.-de-Gier,	1,055
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houil.	1,700
1,500	800	Juin et Déc.	Mines Grangette et Culatte,	850

BOURSE DE PARIS DU 11 MAI.

La bourse a ouvert en hausse ; on a fait le 5 p. 0/0 à 108 75 et 80. Le 3 p. 0/0 est à 81 10 ; mais ces cours ne se sont point soutenus. Il y a eu beaucoup de ventes dans les rentes au comptant.

Cinq pour cent	108 55	108 55	108 50	108 50
— fin courant	108 53	108 75	108 50	108 55
Quatre pour cent	"	"	"	"
Trois pour cent	80 95	81 5	80 90	80 90
— fin courant	81 5	81 10	80 95	80 95
Rentes de Naples	101	101	101	101
— fin courant	"	"	"	"
Caisse hypothécaire	815			
Emprunt d'Haiti	483			
Actions de la Banque	2705			
Quatre Canaux	1245			

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 13 mai 1838. — Deuxième début de M. St-Léon, premier rôle. — 1^o LA FEMME JALOUSE, comédie. — 2^o FERNAND CORTEZ, opéra. — Six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Dimanche 13 mai 1838. — Deuxième début de M. Leroy. — 1^o Riquiqui, vaud. — LA MARRAINE, vaud. — LA MAÎTRESSE DE LANGUES, vaud. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSSE FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

sir une autre compagne, Arnold ; tu pourras prendre un plus digne époux, ma fille !

Il se dirigea vers le pupitre où était posée une bible gothique qu'il ouvrit au hasard ; les fiancés, debout à chacun de ses côtés, avaient les yeux noyés de larmes, et le chagrin les empêchait d'écouter la parole du Seigneur avec leur recueillement habituel. C'était une scène grave que ce divorce sans union, cette rupture subite d'une affection d'enfance ; cette simple scène de famille renfermait une solennité sublime : un silence profond régnait, et la voix du vieillard disant les versets du livre saint l'interrompit seule :

— « Celui qui veut se venger tombera dans la vengeance du Seigneur, et Dieu lui réservera ses péchés pour jamais. L'homme garde sa colère contre un homme et il ose demander à Dieu qu'il le guérisse ; il n'a point de compassion d'un être semblable à lui et il demande le pardon de ses péchés. — Celui qui médite en secret sera maudit, parce qu'il jette le trouble parmi plusieurs qui vivaient en paix ; celui qui l'écoute n'aura pas de repos, et il n'aura pas d'ami sur lequel il puisse se reposer. Mais le calomniateur sera confondu et l'innocence triomphera. »

Ces simples maximes de l'Ecclésiaste adoucissaient l'âme du vieux Wirshem ; sa parole devenait moins brève, son front perdait le sombre nuage qui le couvrait naguère. Rosien, plus ému encore, sentait sa poitrine s'élever ; le doute qui l'avait saisi s'éteignait peu à peu ; des larmes abondantes coulaient le long de ses joues, et elle s'élança vers son fiancé.

— C'est la voix de Dieu ! dit Wirshem, en inclinant la tête. Ivre de bonheur, en serrant Rosien dans ses bras, Arnold lui répondit :

— La voix de Dieu, c'est la voix du cœur !

ALFRED D'ALMBERT.

(Courrier français.)

que tu m'as faite : s'il est inconstant, tu l'oublieras. Je ne veux pas te confier à un homme qui ne te chérit pas autant que tu le mérites ; c'est un moment de douleur, supporte-le avec résignation.

— Je ferai ce que j'ai dit, murmura-t-elle tout bas, mais j'en mourrai, bien sûr !

Arnold s'aperçut que sa fiancée partageait les craintes de Wirshem, et il voyait que cet instant pouvait compromettre la félicité qu'il avait rêvée ; il chercha Hantz des yeux : redoutant la colère de son père, il avait disparu. Il fallait alors ou trahir le secret d'un autre, ce qu'Arnold avait trop d'honneur pour faire, ou tâcher de remettre cette pénible explication. Ce fut cette dernière voie qu'il voulut employer, mais l'impétuosité du vieillard ne le permit pas.

— En ce moment je ne puis justifier ce que vous croyez une faute. Un accusé paraît-il de suite devant ses juges ? Serez-vous moins miséricordieux que la justice faite par les hommes ? Demain je vous dirai tout, demain je saurai anéantir ces soupçons...

— Demain tu ne seras plus sous le toit que nous habitons, interrompit Wirshem ; tu veux gagner du temps pour inventer à loisir de vils subterfuges. Je ne veux pas que tu viennes endormir de nouveau nos craintes. Rosien ne veut plus t'épouser, je te refuse sa main ; va ! sors d'ici, ta présence nous fait mal !

— Oh ! ce n'est pas le véritable sentiment de votre âme ; la colère vous emporte ! Rosien ne me repousse pas ; vous me regardez encore comme votre fils !

— Il ose persister ! Dis-lui que tu ne l'aimes plus, dis-lui que tu veux un autre époux !

— Je renonce à vous ! prononça la fille obéissante d'une voix à peine intelligible.

CAISSE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LYON.

CAPITAL SOCIAL : QUATRE MILLIONS,
Divisés en quatre mille actions de mille francs chacune.

Deux mille actions seulement seront émises au pair; les autres ne pourront l'être qu'avec prime, au profit de la société.

Lorsque de toutes parts en France le commerce et l'industrie prennent un nouvel essor, que les moyens de crédit se multiplient, la grande ville de Lyon ne pouvait rester en arrière du mouvement général.

A l'exemple de M. Jacques Laffitte, exemple suivi avec bonheur par M. Lacan, à Valenciennes, et M. Lançon, à Marseille, M. Jean Bérard, négociant, vient de créer à Lyon, une *caisse du commerce et de l'industrie*, sous la raison **JEAN BÉRARD ET Co**, au capital de 4,000,000 de fr., dont 2,000,000 seulement émis au pair; le surplus ne pourra l'être qu'avec prime. Le montant des actions est payable par dixième, savoir: le premier, dix jours après l'annonce de la constitution de la société; le deuxième, le 1^{er} juin; le troisième, le 1^{er} juillet; le quatrième, le 1^{er} août; le cinquième, le 1^{er} septembre; le sixième, le 1^{er} octobre; le septième, le 1^{er} novembre; le huitième, le 1^{er} décembre; le neuvième, le 1^{er} janvier 1839, et le dixième, le 1^{er} février suivant.

Les statuts de cette société ont été passés le 26 avril 1838, devant M^e Quantin et son collègue, notaires à Lyon.

Sa durée est fixée à vingt ans et sept mois, à partir du 1^{er} juin prochain.

M. Jean Bérard, par son expérience et ses connaissances financières, est à même, mieux que personne, de réaliser le vaste projet qu'il a conçu, et de lui donner tous les développements dont il est susceptible, secondé comme il va l'être par un homme connu depuis longtemps à Lyon par son habileté commerciale et une probité à toute épreuve.

A Lyon, comme à Paris, comme partout, le petit commerce a besoin d'être secouru et appuyé. L'expérience que Paris en a faite prouve mieux que tous les raisonnements possibles que sans danger on peut porter le crédit jusque dans les plus petites

industries, là où la Banque ne peut aller à cause des conditions rigoureuses de ses statuts.

La caisse du commerce et de l'industrie de Lyon viendra en aide au petit commerce dans de larges proportions. Son papier qui n'arrive pas à la Banque y parviendra par l'intermédiaire de la caisse qui deviendra ainsi l'auxiliaire de la Banque, et fera déverser sur elle une partie de la reconnaissance publique.

La caisse du commerce et de l'industrie n'accordera son patronage aux établissements naissants que lorsque leur solidité et leur moralité auront été vérifiées et reconnues par un comité composé d'hommes capables et dignes de la confiance publique.

Il est inutile, avec tant d'éléments, de compter un à un les avantages que présente aux actionnaires la caisse du commerce et de l'industrie de Lyon. Ceux qui ont obtenu M. Jacques Laffitte dans un si court espace de temps, la hausse rapide et continue de ses actions, la hausse des actions de la caisse de Valenciennes et du comptoir de Marseille à peine constitués, tout ne prouve-t-il pas jusqu'à la dernière évidence qu'un sort prospère est réservé à tous les établissements du même genre, et surtout à celui que nous annonçons, placé au milieu d'une immense population entièrement livrée au commerce et à l'industrie?

Les gérants ne se réservent ni traitement ni actions industrielles, chose rare dans ce temps d'égoïsme. C'est qu'ils ont foi entière en leur œuvre; et si, comme on ne peut en douter, leurs prévisions se réalisent, ils partageront les bénéfices avec les actionnaires, déduction faite des intérêts des actions, fixés à 5 p. 0/0, et payables le 1^{er} juillet de chaque année.

Le directeur et chaque gérant sont tenus de posséder 50 actions nominatives, inaliénables pendant tout le temps de leur exercice, et comme garantie de leur gestion.

L'intention des gérants est d'établir plusieurs comptoirs dans

les villes où le besoin s'en fera sentir, et notamment à St-Etienne, à Paris et à Bordeaux.

La caisse du commerce et de l'industrie et ses comptoirs émettront des bons de caisse de 50 fr. et au-dessus, payables soit à la caisse principale, soit dans les comptoirs indistinctement. Ces bons porteront intérêt. Ils seront payables à un ou plusieurs jours de vue, à ordre ou nominatifs, avec ou sans garantie de la part du porteur, suivant qu'il en aura exprimé le désir.

Les escomptes auront lieu à 5 p. 0/0 sur les valeurs à deux signatures n'ayant pas plus de trois mois, et à 6 p. 0/0 sur celles dont l'échéance dépasserait ce terme.

Le change sur les départements et l'étranger fera la matière d'une cote.

Tous les six mois il sera fait une balance qui sera rendue publique par la voie de tous les journaux de Lyon.

Cinq actionnaires, porteurs de dix actions, choisis par l'assemblée des actionnaires, seront chargés de surveiller les opérations de la gérance et d'en faire leur rapport.

Sur les deux mille actions à émettre en ce moment, 1,000 seulement seront émises à Paris, et 1,000 à Lyon. Sur ces derniers 811 sont disponibles, 189 ayant été soumissionnées avant la publication des statuts.

On souscrit: à LYON, en l'étude de M^e QUANTIN, notaire de la société; chez M. CORON, agent de change, et au siège provisoire de la société, place Bellecour, n° 5; à PARIS, chez M. Isor, agent de change; à ST-ETIENNE, chez M. DE PRANDIER, maire.

Les versements auront lieu: à Lyon, chez M^e QUANTIN; à Paris, chez MM. JACQUES LAFFITTE et Co. (7002)

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

MM. les fils de B. Echalié-Jomain, commissionnaires de roulage à Dijon, ont l'honneur d'informer MM. les négociants que, par son arrêt du 9 avril dernier, et sur leur demande, la cour royale de Dijon a déclaré dissoute la société qui existait entre eux et le sieur John Breitmayer pour le transport des marchandises de Chalon à Dijon et retour.

MM. Echalié remercient MM. les négociants de la confiance qu'ils leur ont toujours accordée, et les prient de la leur maintenir, en dirigeant leurs envois à leurs correspondants pour le service accéléré de Chalon à Dijon, MM. Monin-Bély et N. Lebrun fils aîné et Co, tous deux commissionnaires à Chalon-sur-Saône. (7002 bis)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2007)

A VENDRE

UNE PAPETERIE

AVEC SES MACHINES,
ET PROPRIÉTÉS CONTIGUES.

Cette usine, renommée pour l'abondance et la limpidité de ses eaux, est située au hameau de Paviot, commune de Voiron (Isère), à trois lieues de Grenoble. Placée au fond du vallon de la petite rivière de Morges, elle est dominée par un petit rideau de bois taillis contigu, susceptible de se prêter à de nombreuses dispositions d'agréement. On y jouit d'une jolie vue, bornée d'un côté par les montagnes de la Grande-Chartreuse, et se développant au couchant sur les belles plaines de Moirans et de Tullins.

La papeterie de Paviot, composée de deux moulins à cylindres, deux moulins à maillets, deux cuves, presses de porches, presses de fer et accessoires, occupe quatre corps de bâtiment séparés, commodément distribués pour l'établissement des machines, les salles de triage, de collage, d'étendage avec les cordes nécessaires, et pour le logement du fabricant et celui des ouvriers, avec écurie, fenil et hangar. Ces bâtiments sont assez spacieux pour recevoir deux autres cuves.

Les eaux qui alimentent cette usine, très-limpides et d'une abondance au-dessus de ses besoins, ne tarissent jamais; elles donnent toujours, même dans le temps des basses eaux et dans les années de la plus grande sécheresse, une quantité au moins de (0m,42) 42 centièmes de mètre cube d'eau par seconde, ou 420 kilog., avec une chute de 4 mètres 20 centimètres, d'où il résulte que la force brute de l'usine, égale au produit de ces deux quantités, sera de 1,764 kilog. élevés à un mètre par seconde; retranchant 3/8 pour déperdition, résistance des axes et frottement de la machine, il reste une force utile de 1,100 kilog. qui, divisée également sur les moulins à cylindres et sur les moulins à maillets de Paviot, suffit à broyer, comme le démontre l'expérience, 30 kilog. de chiffons par heure, 600 kilog. par jour de vingt heures de travail, et 180,000 kil. par an en ne comptant que 300 jours.

La facilité d'ailleurs soit de prendre une plus grande quantité d'eau à la petite rivière de la Morges, soit d'en augmenter, sans frais, la chute de deux mètres, permet de doubler les quatre moulins existants, ou d'établir une grande machine; en un mot, cette usine, qui maintenant marche bien et devra être rendue en bon état de toutes réparations par le fermier actuel, possède encore des ressources jusqu'à présent négligées dont on pourra tirer le meilleur parti.

Il dépend de cette usine un jardin et un petit bois taillis attenant. On y joindra, au gré de l'acquéreur, une prairie de deux hectares s'afferant 950 fr., et plusieurs hectares de terre labourable, le tout contigu.

La vente aura lieu de gré à gré. L'entrée en jouissance est fixée au 14 septembre 1839, fin du bail existant. On donnera toutes garanties et facilités désirables pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à MM. Tivolier et Neyroud, notaires à Voiron, chargés de la vente.

ANNONCES DIVERSES.

(7000) A VENDRE — Fonds de drogueries de peinture, situé dans un bon quartier.

S'adresser au bureau du journal.

(4823) A VENDRE. — Maison de campagne à Collonge, près la Saône, composée de sept pièces, cave voûtée, puits à eau claire, remise, et quatre bicherées de terrain tout clos de mur, tenant à la maison.

S'adresser à M. Large, boucher, à Serin, n° 11.

(7001) A VENDRE de rencontre. — Calèche neuve. Pour la voir, se présenter à toute heure chez M. Rey, sellier, rue Ste-Hélène, n° 12.

(4833) On demande une personne qui puisse faire un versement de 3,000 fr. pour un commerce en pleine activité. Elle tiendrait en même temps les écritures. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MINES DE RIVE-DE-GIER.

Les syndics de la compagnie générale des mines de Rive-de-Gier ont l'honneur de porter à la connaissance des actionnaires les dispositions suivantes, arrêtées par le conseil d'administration:

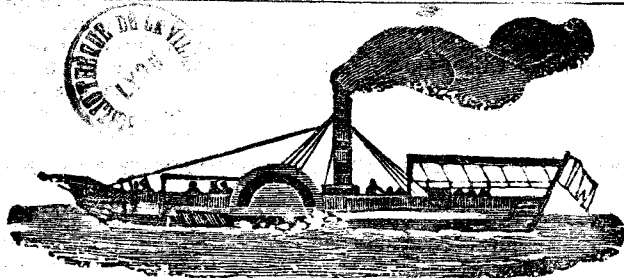
1^o Il a été établi à Paris un grand-livre de transferts des actions, où ils s'opèrent dès à présent en la même forme que dans les bureaux de la compagnie à Lyon.

Ces transferts se font au domicile de M. Cahouet, notaire, place de la Bourse, n° 15, à Paris.

2^o Les intérêts et dividendes seront payés, à Paris, chez MM. Gabriel Odier et Co, rue Houssaye, n° 2.

3^o L'agent de change de la société à Paris est M. Rodrigue Henrique, rue Neuve-St-Augustin, n° 25.

4^o Aucun titre ne sera admis au transfert non plus qu'au paiement des intérêts et dividendes à Paris, si préalablement il n'a été présenté dans les bureaux de Lyon, pour y être frappé de l'estampille de la compagnie, autorisant cette mobilisation, et suivie de la signature d'un des syndics. (7003)



A DATER DU 1^{er} MAI,

LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

PARTENT TOUS LES JOURS A QUATRE HEURES DU MATIN.

Ils correspondent directement avec ceux pour MARSEILLE les mardis, jendis et samedis.

Les bureaux de la compagnie sont quai de Retz, n° 42. (2000)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

DRAGEES DE RUBENIN

DE LABÉLONIE,

Sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte: 3 fr.

Dépôts à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martin; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet, tous pharmaciens. (533)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR MEYNIER,

Préparée par Michel, pharmacien, rue Pêcherie, à Tarare, (Rhône), seul propriétaire de sa formule, employée avec succès contre les glaires, pituite, dépôts de lait, jaunisse, obstructions du foie, dartres, et contre toutes les maladies causées par les humeurs. Prix: 1 fr. 25 c. la boîte.

Seul dépôt pour la ville de Lyon, chez Macours, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. (187)

Guérison des Cors.

TOPIQUE COPORISTIQUE. — Il attaque la racine des cors aux pieds, et la fait tomber en quelques jours sans aucune douleur. — Dépôts à Lyon, chez M. Clément, rue St-Dominique, n° 15; à St-Etienne, chez MM. Millet-Duboulet père et fils; à Tarare, chez M. Turin; à Villefranche, chez M. Sapin. (6982)



SERVICE RÉGULIER DES

PAQUEBOTS A VAPEUR

FRANÇAIS

L'Océan et la Méditerranée

ENTRE MARSEILLE ET L'ESPAGNE.

Le paquebot à vapeur la Méditerranée (capitaine Malvest) partira le 15 mai courant pour CADIX, touchant à Port-Vendres, Barcelone, Valence, Alicante, Carthagène, Algérie et Gibraltar.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à MM. Reynaud née Bernadac et Co, armateurs. (6998)